

Xavier MONTIEL CORTE



Informations personnelles

Date de naissance
01/04/1981

Adresse professionnelle
Parquet du Procureur du Roi
de Liège – rue de Bruxelles, 2 à
4000 Liège

Adresse électronique
xavier.montielcorte@just.fgov.be

Mes atouts

- Facilité de contact
- Ecoute
- Opiniâtreté

Mes objectifs

- Préservation de l'indépendance de la Justice et de l'État de droit
- Amélioration du recrutement
- Faire porter au CSJ les réalités et les préoccupations « de terrain »

Mon parcours :

- Licencié en droit de l'Université de Liège en 2004
- Licencié en droit social en 2005 (licence spéciale)
- Avocat au Barreau de Liège d'octobre 2005 à janvier 2019 – actuellement avocat honoraire
- Substitut du Procureur du Roi de Liège (2019 à ce jour)
- Chargé du cours « Droit pénal et droit judiciaire » à l'ECI de Liège (2016 à ce jour)
- Chargé des cours « Droit pénal sexuel » et « Droit de la jeunesse » à l'Ecole de police de la Province de Liège (2021 à ce jour)

Mes engagements :

Notre système judiciaire subit actuellement de nombreux bouleversements : une importante production législative renouvelle des pans entiers du droit, tandis que l'autonomie de gestion de l'ordre judiciaire et la création d'un statut pour les magistrats se rapprochent à grands pas.

En parallèle, la confiance de la population en la démocratie et la Justice ne cesse de s'éroder dangereusement. Cette dernière fait face à une perte d'attractivité et peine donc à recruter tout en ayant un important besoin de nouveaux magistrats.

Face à ces constatations, le CSJ a un rôle essentiel à jouer.

Fort d'une expérience de 19 années dans le monde judiciaire – comme avocat puis comme magistrat du Ministère public – mais également comme enseignant en droit, je souhaite m'engager afin de défendre notamment deux idées qui me tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord, la préservation de l'indépendance de la Justice et de l'État de droit. Ceux-ci se voient de plus en plus attaqués par le pouvoir politique, à une époque où chaque échéance électorale sur le continent européen voit s'étendre l'influence de formations politiques s'encombrant peu de ces principes démocratiques fondamentaux. Le CSJ doit se poser en garant de ces principes en analysant scrupuleusement toute proposition de modification législative sous ce prisme et en les rappelant haut et fort dans le débat public.

Ensuite, l'amélioration du recrutement. Il faut à cet égard pouvoir attirer plus de candidats magistrats en promotionnant la profession par des canaux diversifiés. Je m'y implique actuellement dans le cadre de mes charges de cours et en participant à des ateliers « justice » avec des étudiants du secondaire. Plus le nombre de candidats sera important, plus le recrutement pourra être sélectif et qualitatif. Par ailleurs, l'attractivité de la fonction doit être améliorée, notamment par le biais d'une revalorisation des traitements des magistrats dont la réglementation actuelle ne correspond pas à celle d'une Justice moderne. Le système de rémunération tel que prévu dans le code judiciaire doit être repensé dans son ensemble et l'introduction d'un statut pour les magistrats permettra d'ouvrir le débat.